



**Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville**

Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme

FICHE D'APPEL OUVERT A CANDIDATURE

DIVISION DE L'AUDIT ET DE L'EVALUATION

RELEVANT DE L'INSPECTION GENERALE

I-CONDITIONS EXIGEES : (Réf : Décret n°2.11.681 en date de 25/11/2011 BO n° 6007 bis de 27/12/2011 portant les modalités de la nomination des chefs de divisions et chefs de services)

Peuvent se présenter au poste de chef de division :

1/ Fonctionnaires titulaires ou contractuels ayant les conditions suivantes :

- Classés au moins à l'échelle 11 ;
- Titulaire au moins d'un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Avoir une ancienneté au moins de 4 années en tant que titulaire ou 5 années en tant que Contractuel dans les administrations publiques ou les collectivités territoriales ;
- Avoir exercé la fonction de chef de service. Toutefois, si la nécessité de service l'exige, il est possible de renoncer à cette condition.

2/ Fonctionnaires titulaires ou contractuels exerçant à la date de la publication de l'AOC, la fonction de chef de Division.

II. DESCRIPTION DU POSTE :

Le titulaire du poste sera chargé de :

- Effectuer des missions d'audit sur instruction du Ministre ;
- Programmer des missions d'audit de gestion, financière, comptable, organisationnelle, sociale et de programme ;
- Procéder à l'évaluation des programmes et plans d'actions des différentes entités relevant du Ministère ;
- Asseoir, avec les autres entités du Ministère, les bonnes pratiques d'audit interne ;
- Elaborer des indicateurs de performances relatives aux programmes et structures ;
- Elaborer un plan d'action annuel de la Division ;
- Elaborer un rapport annuel d'audit et d'évaluation.

III- GRADE ET COMPETENCES SOUHAITES

Cadre supérieur (Administrateur, Architecte ou ingénieur), ayant des compétences en principes généraux de l'audit, des techniques d'évaluation des programmes, de l'organisation administrative générale, d'une meilleure maîtrise de la stratégie et des programmes du Ministère, d'une qualité de communication, d'une rigueur, capacité d'analyse et de synthèse, d'une disponibilité de déplacement plusieurs jours dans les régions du Royaume.

IV- DOSSIER DE CANDIDATURE (5 exemplaires) doit être composé des documents suivants :

- Demande de candidature ;
- Un Curriculum Vitae récent portant sur les compétences et les expériences professionnelles du candidat ;
- Une note rédigée par le candidat précisant ses motivations pour le poste sollicité, son plan d'action et sa compréhension des tâches et de la méthodologie de travail proposée, pour la gestion et le développement de l'entité administrative concernée ;
- Accord du chef hiérarchique du candidat, assorti d'une évaluation de ses compétences.

V- DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être déposés, **au plus tard le 05/09/2019** au bureau de Mr le Chef de la Division des Ressources Humaines.